

Règlement du concours Open Gallery

La ville de Montrond les Bains organise un concours de photos gratuit, ouvert à tous les photographes amateurs à l'exclusion des membres du jury et de leurs familles.

1 THEME DU CONCOURS Un thème différent est choisi par la commission culture pour chaque édition. Il sera laissé libre cours à l'imagination des participants pour illustrer ce thème.

2 CONDITION DE PARTICIPATION Le concours est ouvert à toute personne physique de plus de 16 ans. La participation au concours est gratuite. Elle implique l'entière acceptation du présent règlement, sans possibilité de réclamation quant aux résultats.

3. MODALITES DE PARTICIPATION Chaque participant peut présenter 10 photographies au maximum La photo doit être au format paysage d'une résolution égale ou supérieur à 4 MO. Les photos devront soit être envoyées par mail sur culture-patrimoine@montrond-les-bains.fr soit déposées sur une clé USB dans une enveloppe en mairie avec le nom, l'adresse mail et le numéro de téléphone du participant.

Les participants déclarent et garantissent être les auteurs des photos proposées et par conséquent être titulaires exclusifs des droits de propriété littéraire et artistique, à savoir le droit au nom, le droit de reproduction et le droit de représentation au public des dites photos. Ils consentent à ce titre à ce que ces photos puissent être exposées et/ou publiées sur tout support de communication de la commune. Ils déclarent et garantissent également avoir obtenu l'autorisation préalable écrite des personnes identifiables sur les photos présentées ou des personnes propriétaires des biens représentés. La responsabilité de l'organisateur ne pourra en aucun cas être engagée du fait de l'utilisation des dites photos.

4. JURY DU CONCOURS ET CRITERES DE SELECTION

La commission culture sélectionnera les photographies sous la présidence de Monsieur le Maire. Le jury aura pour mission de sélectionner les photographies des candidats présentées de façon anonyme.

Les photographies seront jugées sur trois aspects : • Pertinence du sujet • Originalité • Technique et intérêt artistique.

L'organisateur se réserve le droit d'invalider ou d'annuler tout ou partie d'une participation s'il apparaît que des fraudes ou des dysfonctionnements de toute sorte sont intervenus dans le cadre de la participation au concours. Il se réserve également le droit d'exclure les images qui porteraient atteinte à l'ordre public ou aux bonnes mœurs. La décision du jury est irrévocable et ne sera en aucun cas à justifier.

6. PRIX ET RECOMPENSES Le concours est doté de lots d'une valeur totale de 100 €. Les récompenses seront attribuées aux 5 clichés sélectionnés, lors d'une cérémonie de remise des prix. Les gagnants seront informés par téléphone ou par courriel. Les lots ne seront ni repris, ni échangés et ne pourront faire l'objet d'un versement de leur contre-valeur en espèces.

7. INFORMATIONS NOMINATIVES Conformément aux dispositions de l'article 34 de la 78-17 dite Loi Informatique et Libertés, les participants sont informés que les informations nominatives recueillies sont nécessaires pour leur participation au présent concours et font

l'objet d'un traitement informatique. Ils sont informés qu'ils bénéficient d'un droit d'accès, de rectification ou de suppression des données personnelles les concernant.